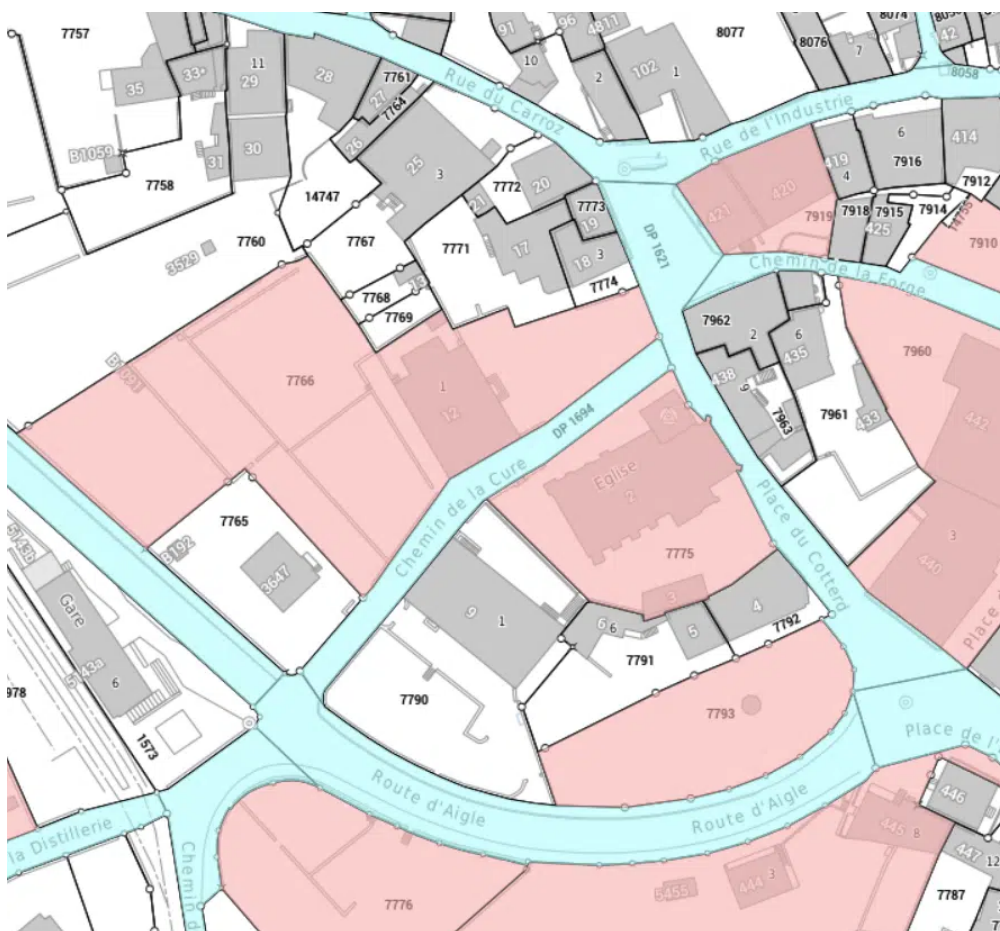


Patrimoine communal : parcelles et bâtiments

Affichage des parcelles et des bâtiments communaux selon les données du Registre Foncier.



Le patrimoine communal permet de gérer les parcelles privées de la commune, les droits distincts et permanents (DDP) ainsi que les bâtiments communaux classés selon leur affectation.



Les parcelles, DDP et bâtiments communaux sont teintés pour être mis en évidence et ainsi avoir un aperçu général des biens communaux.